



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le mardi le 11 octobre 2016 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2016-10-216  
6452**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2016-10-217  
6452**

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 12 septembre 2016 et de la session spéciale tenue le 3 octobre 2016.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2016-10-218  
6452**

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapport financier**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2016.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 3 797 m<sup>3</sup>, moyenne : 127 m<sup>3</sup>/jr  
Les Buissons : 7 889 m<sup>3</sup>, moyenne : 263 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : 01-09-2016 au 11-10-2016 2,1 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : 01-09-2016 au 11-10-2016 13,2 m<sup>3</sup>



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 7, 21 et 22 septembre 2016  
Incendie : 9, 11, 21, 22 et 28 septembre 2016  
Premiers répondants : 11 et 14 septembre 2016  
Formation de pompier : Pompier 1 et prévention

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbaux du 17 et 31 août 2016

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité,  
d'accepter le dépôt de ces rapports.

2016-10-219  
6453

**CORRESPONDANCE :**

**Reçue :**

\* Ministère de la Sécurité publique -16-09-16- invitation à participer à l'activité La Grande Secousse du Québec le 20 octobre prochain à 10 h 20.

**Expédiée :**

\* M. André Desrosiers, maire, municipalité Les Escoumins -16-09-21- envoi de la résolution numéro 2016-09-198 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le projet et les démarches de la municipalité Les Escoumins auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire requérant la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable.

\* Centre de bénévolat de Manicouagan -16-09-21- envoi de la résolution numéro 2016-09-199 selon laquelle le conseil municipal nomme Mme Marielle Dionne pour représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein du comité de travail afin de planifier les activités et orientation de la semaine de l'action bénévole 2017 du Centre de bénévolat de Manicouagan.

\* Mme Danielle Bernatchez, directrice des finances et trésorière, ville de Baie-Comeau -16-09-21- envoi de la résolution numéro 2016-09-201 selon laquelle le conseil municipal accepte les états financiers 2015 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 10 593 \$.

\* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -16-09-21- envoi de la résolution numéro 2016-09-208 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire prendre un montant de 25 668 \$ dans le fonds Toulnostouc pour le projet de la Corporation Véloroute des Baleines afin de compléter la boucle cyclable de la péninsule Manicouagan sur les territoires des municipalités de Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel.

\* Mme Chantale Simard et M. Sébastien Landry, 24, rue Gaston -16-10-06- envoi de la résolution numéro 2016-10-211 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ne peut accorder leur demande de dérogation mineure puisque le cas se situe dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des conditions particulières et ce, pour des raisons de sécurité publique.

\* Mme Julie Samuel, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire -16-10-11- envoi des documents concernant l'adoption du Règlement 330-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Il est proposé par le conseiller, Pierre Ross et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2016-10-220  
6454

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2016-10-11.

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

AVIS  
DE  
MOTION

Le conseiller Raymond Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 332-16 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection.

Le conseiller demande la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

AVIS  
DE  
MOTION

La conseillère Sylvie Ostigny donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 333-16 décrétant une dépense de 2 632 520 \$ et un emprunt de 170 646 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction de la protection du littoral situés en bordure d'une partie de la rue Labrie Ouest dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

La conseillère demande la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

### PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2016-10-221  
6454

### MANDAT À M. YANN ROPARS – RÉPONSES ET QUESTIONS AU MDELCC

#### CONSIDÉRANT

les questions reçues du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques concernant l'étude d'impact sur l'environnement déposée pour la réalisation des travaux de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent situés sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

#### CONSIDÉRANT QUE

nous avons besoin de l'expertise de M. Yann Ropars afin de répondre aux questions du MDELCC;

#### CONSIDÉRANT

l'offre de services de M. Yann Ropars.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de M. Yann Ropars, au coût de 2 340 \$, plus taxes, afin d'aider à répondre aux questions reçues du

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques concernant l'étude d'impact sur l'environnement déposée pour la réalisation des travaux de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent situés sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Le coût pour les honoraires professionnels de M. Yann Ropars sera remboursé par le ministère de la Sécurité publique.

2016-10-222  
6455

**REPLACEMENT D'UNE VALVE D'ISOLEMENT POUR L'AQUEDUC –  
SECTEUR DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT** les travaux routiers qui sont réalisés par le ministère des Transports dans le secteur de l'intersection de la rue de Baie-Saint-Ludger et le 412, chemin Principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la valve d'isolement pour l'aqueduc dans ce secteur ne fermait pas étanche;

**CONSIDÉRANT QU'** il a fallu procéder au remplacement de la valve d'isolement du secteur afin qu'elle soit fonctionnelle lors des interruptions temporaires du service d'aqueduc pendant les travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'entériner les travaux de remplacement de la valve d'isolement pour l'aqueduc dans le secteur des travaux sur le chemin Principal réalisés par le ministère des Transports soit :

Fourniture de la valve d'isolement auprès de Produits BCM	2 800,00 \$
Installation de la valve d'isolement par Entreprise Jacques Dufour & fils inc.	2 800,00 \$
	Total : 5 600 \$, plus taxes.

Le montant des travaux sera pris dans le surplus accumulé.

2016-10-223  
6455

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AJOUT D'ÉCLAIRAGE  
À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'** il manque de l'éclairage à l'intersection du chemin Principal et de la route 138 pour rendre visible l'arrivée à la Route 138 et l'accès au stationnement aménagé par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la problématique que peut apporter les conditions météo défavorables (pluie, brume, neige, etc.) et le manque de l'élément de sécurité (lumières, marquage de la chaussée);

**CONSIDÉRANT QUE** le flux de circulation augmente lorsque des activités spéciales ont lieu sur le territoire de la municipalité (Parc Nature, Camping de la Rive, etc.).

**CONSIDÉRANT QUE** cette problématique d'éclairage a été soulevée par des citoyens lors de rencontres publiques.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports d'ajouter 2 luminaires de rue à l'intersection de la route 138 afin de mieux rendre visible l'arrivée à la Route 138 et de l'accès au stationnement aménagé par la municipalité.



2016-10-224

6456

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### TRAVAUX À RÉALISER - RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE GAGNÉ

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des propriétaires de la rue Gagné et les propriétaires et responsables de l'entretien des infrastructures des rues privées Gagné et Harvey sont parvenus à une entente, préalable à la municipalisation desdites rues;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette entente les propriétaires et responsables de l'entretien s'engagent à rendre le réseau d'aqueduc de Place Gagné conforme à la réglementation en vigueur, telle qu'exigée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes pour la prise en charge des rues Gagné et Harvey;

**CONSIDÉRANT QU'** après vérifications, les travaux prévus n'ont pas besoin d'une autorisation du MDDELCC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseillère Sylvie Ostigny, et résolu l'unanimité des membres votants, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise les travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc de la rue Gagné.

Il est également résolu que les propriétaires et responsables de l'entretien avisent la Municipalité avant le début des travaux.

Le conseiller Serge Deschênes se retire de la décision.

2016-10-225

6456

### ÉVÉNEMENT RÉGIONAL – ALLIANCE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'événement régional de l'Alliance en faveur de l'amélioration des conditions de vie des aînés de la Côte-Nord qui aura lieu à Sept-Îles, les 26 et 27 octobre prochains;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Herman-Carl Gravel avait été délégué pour assister à cet événement afin de contribuer activement aux travaux et débattre, au nom de notre organisation, des orientations et priorités de l'engagement collectif.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Herman-Carl Gravel à assister à l'événement régional de l'Alliance en faveur de l'amélioration des conditions de vie des aînés qui aura lieu à Sept-Îles, les 26 et 27 octobre prochains.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cet événement régional.

2016-10-226

6456

### ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT - ADMQ

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer aux activités de perfectionnement : « Les regroupements-bénévoles gravitant autour de la municipalité : quelles sont les règles du jeu » et « L'abécédaire des approbations et autorisations ministérielles en matière de finances municipales » de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui auront lieu le 9 novembre à Baie-Comeau, au coût de 295,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**AFFAIRES NOUVELLES**

2016-10-227  
6457

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation de travaux, jointe à la présente, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2016-10-228  
6457

**STATIONNEMENT – CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de correction et de réparation du stationnement du Centre des loisirs doivent être réalisés;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue des Entreprises Jacques Dufour & Fils inc afin de réaliser ces travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue des Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. afin de corriger les pentes et réparer les trous dans le stationnement du Centre des loisirs, au coût de 3 294,03 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que le coût de ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

2016-10-229  
6458

**DEMANDE DE PAIEMENT NO 5 – AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX  
PUITS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement #5 de Michel Miller inc. pour les travaux terminés au 30 septembre 2016 concernant l'aménagement des nouveaux puits d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à payer est pour libérer la moitié de la retenue contractuelle (5 %) de l'entrepreneur au montant de 27 417,56 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Maxime Leblanc, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #5, de Michel Miller inc., pour les travaux terminés au 30 septembre 2016 concernant l'aménagement des nouveaux puits d'eau potable. Le montant à payer, soit 5 % de la retenue du coût des travaux, est de 27 417,56 \$, taxes incluses.

2016-10-230  
6458

**FOURNITURE ET INSTALLATION - BARRIÈRE SUR RUE DE LA SOURCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit installer une barrière sur la rue de la Source;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Clôtures Baie-Comeau.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de Clôtures Baie-Comeau pour la fourniture et l'installation d'une barrière triangulaire de 26 pieds avec ouverture double ainsi qu'une section de clôture de 10 pieds avec grillage de ferme, au coût de 2 500 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le coût de ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

Il est proposé par le conseiller, Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Départ du conseiller Raymond Lavoie à 20 h 19.  
Départ du conseiller Dave Prévèreault à 20 h 21.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2016-10-231  
6459

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité,  
que la présente session soit et est levée, il est 20 h 43.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.*

  
MAIRE

